

Offre d'emploi Chargé/e de mission « Collectivités et Biodiversité »

Contexte

Les 59 parcs naturels régionaux (PNR) de France sont des aires protégées habitées (4,4 millions d'habitants) couvrant 18% du territoire national. Les syndicats mixtes de PNR regroupent des collectivités territoriales, dont 4 900 communes, et environ 400 EPCI. Ils représentent, sur leurs territoires, des partenaires privilégiés de l'État, des collectivités territoriales et des EPCI dans le domaine de la biodiversité (article L333-3 du code de l'environnement).

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est une association loi 1901 qui représente l'ensemble des PNR aux niveaux national et international et assure l'animation du réseau des PNR et la valorisation de leurs actions (article L333-4 du code de l'environnement). Plus largement, selon ses statuts, elle est un acteur de référence sur les politiques publiques de développement durable des territoires ruraux et de préservation des espaces « naturels ».

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr>

Les 11 parcs nationaux (PNx) de France sont également des aires protégées, qui couvrent 8% du territoire national dont 4% en zone de protection forte. Ce sont des établissements publics sous tutelle du ministère chargé de l'écologie. Ils comprennent une « zone cœur » réglementée pour la protection de la nature, de la culture et des paysages et une « aire d'adhésion », où les communes sont partenaires du développement durable du PN. Comme pour les PNR, une charte fédère les engagements de chaque collectivité signataire autour d'un projet de développement durable.

<https://www.parcsnationaux.fr/fr>

PNR et PNx sont regroupé sous le terme « Parcs ».

En France, les aires protégées, dans leur ensemble, couvrent 33% du territoire national.

Les communes et EPCI, en raison de leur proximité avec les habitants et les acteurs socio-économiques, la connaissance de leur territoire et leurs compétences, sont des acteurs incontournables de la protection de la biodiversité, notamment de la « nature ordinaire ». La Stratégie nationale biodiversité 2030 invite à « *Déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation* » (mesure 30).

Dans ce contexte, la FPNRF recrute un(e) chargé(e) de mission H/F pour une durée de 23 mois.

Lancé début 2025, le projet « Collectivités et biodiversité » concerné par ce poste bénéficie du soutien financier de l'Office français de la biodiversité (OFB) et du ministère en charge de la transition écologique (MTEBNICN). Il vise à favoriser une mobilisation accrue, au sein des territoires classés Parcs (parcs naturels régionaux et parcs nationaux), de différents dispositifs proposés par l'OFB : Atlas de la biodiversité communale (ABC), Concours Capitale française de la biodiversité, Territoires engagés

pour la nature (TEN), etc. Il vise également à promouvoir l'utilisation faite en faveur de la biodiversité, par des communes et EPCI situées dans (ou ayant au sein de leur territoire) des aires protégées (dont les Parcs), de la dotation de soutien pour les aménités rurales.

L'animation liée à cette mission nationale se fera en lien avec l'animation réalisée, à l'échelle nationale par la FPNRF et, à l'échelle régionale, par les collectifs régionaux de PNR, les réseaux régionaux de gestionnaires d'espaces naturels, les agences régionales de la biodiversité, les services déconcentrés de l'État, les conseils régionaux, etc.

Missions du/de la chargé(e) de mission

Il/elle aura pour mission, en lien avec le référent « Biodiversité » à la FPNRF, de :

1. Il/elle conduit le projet « Collectivités et biodiversité », tel que défini dans le cadre de la convention FPNRF/OFB triennale dédiée 2025-2027. Sans exhaustivité, la convention cible quatre dispositifs, et des actions associées à réaliser :

- ABC :
 - Identifier les différentes stratégies et rôles des Parcs pour l'accompagnement du dispositif ABC ;
 - Analyser notamment les liens réalisés par les Parcs entre les ABC et l'ensemble des outils/dispositifs qu'ils utilisent dans différents domaines (urbanisme, agriculture/alimentation, énergie, risque incendie, gestion de l'eau, santé, etc.), ainsi qu'avec le dispositif TEN, l'entrée par le paysage, et la place faite à des actions de restauration de la nature ;
 - Analyser les suites données aux projets d'ABC réalisés dans les Parcs et identifier les retombées positives pour la biodiversité.
- Dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales :
 - Réaliser un tableau de suivi des actions bénéficiant de la dotation ;
 - Contribuer à la communication sur les actions les plus significatives et à l'évaluation des modalités de mise en œuvre du dispositif.Cette action sera menée avec les autres têtes de réseaux des aires protégées concernées par la dotation, permettant d'alimenter les réflexions de l'État sur les liens avec d'autres dispositifs tels que les Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), le Fonds vert, etc., et l'optimisation de l'utilisation de la dotation, voire son évolution si jugée pertinente.
- Concours Capitale française de la biodiversité :
 - Contribuer à la promotion du concours dans les Parcs.
- Offre de formation sur la biodiversité à destination des collectivités territoriales :
 - Contribuer au renforcement de cette offre.

2. Il/elle anime le réseau des Parcs sur la thématique « Collectivités et biodiversité », en lien avec les autres acteurs nationaux animant des réseaux sur la même thématique, notamment dans le cadre du LIFE Biodiv'France porté par l'OFB et à travers la Conférence des aires protégées.

3. Il/elle anime le comité de suivi du projet, assure un suivi financier des actions, produit des livrables et les rapports techniques prévus.

Profil requis

Issu(e) de formation universitaire de niveau BAC + 5 ou d'école d'ingénieur dans le domaine de l'environnement, vous avez une première expérience professionnelle notamment en animation de réseau.

Compétences requises

- Compréhension des enjeux liés à la préservation de la biodiversité ;
- Connaissance des aires protégées françaises, notamment des aires protégées « habitées » ;
- Connaissance des compétences en environnement des collectivités territoriales et des EPCI ;
- Capacité de synthèse et d'analyse, compétences rédactionnelles, capacité à travailler en équipe ;
- Organisation et animation de réseaux.

Savoir-être

- Autonomie, organisation et esprit d'initiative ;
- Bon relationnel, sens de l'écoute.

Conditions générales du poste

- CDD de mission 23 mois à temps plein. Embauche autour du 1^{er} février 2026 ;
- Basé au siège de la FPNRF (27 rue des petits hôtels – Paris 10^{ème}), avec possibilité de télétravail (3 jours par semaine). Déplacements à prévoir ;
- Rémunération entre 27 000 et 31 000 euros annuels bruts (à négocier selon profil) ;
- Statut cadre (convention collective Syntec) ;
- 39h hebdomadaires / 23 jours de RTT par an ;
- Sous l'autorité du directeur de la structure, il/elle travaillera étroitement avec le référent « Biodiversité » à la FPNRF, ainsi qu'avec la mission inter-réseaux « Natura 2000 et territoires » basée à la FPNRF et le collectif des Parcs nationaux.

Informations pour postuler

Lettre de motivation et CV sont à envoyer, par mail, au plus tard le 18 janvier 2026, en indiquant « Poste Collectivités et Biodiversité » en objet du mail, à mmeunier@parcs-naturels-regionaux.fr (Maud Meunier, responsable Administrative Paie RH).

Les entretiens de recrutement sont prévus, en visio, le 21 janvier 2026.

Le/la candidat(e) doit indiquer, dans sa lettre de motivation, la date à partir de laquelle il/elle est disponible.